

Changement d'adresse

À fournir pour un véhicule immatriculé dans l'ancien ou le nouveau système d'immatriculation

Certificat d'immatriculation	Présenter le certificat d'immatriculation original
Le contrôle technique	en cours de validité
Un justificatif d'identité	Une carte nationale d'identité, un permis ou un passeport, en cours de validité.
Un justificatif de domicile	datant de - de 6 mois, à l'adresse précise, du titulaire qui va figurer sur la carte grise. (titre de propriété - facture électricité, gaz, téléphone, eau - avis d'imposition - attestation assurance logement - quittance de loyer d'un professionnel immobilier). Dans le cas d'une personne hébergée : copie de la pièce d'identité de l'hébergeant - copie justificatif de domicile de l'hébergeant - une attestation sur l'honneur cosignée par l'hébergé et l'hébergeant.
Permis de conduire du titulaire	correspondant à la catégorie du véhicule immatriculé
Un justificatif d'assurances du véhicule	fournir un certificat ou une attestation d'assurances en cours de validité.
Si co-titulaire	La pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale D'Identité - Passeport - Permis de conduire), une par co-titulaire.
Si véhicule en location	le mandat du titulaire autorisant le locataire à effectuer toute opération administrative.
Pour les personnes morales	le K-bis de moins de 2 ans et la pièce d'identité d'un gérant en cours de validité
* Demande de certificat d'immatriculation	complétée et signée de chacun des demandeurs. Si vous êtes mineur, le document doit être signé par une personne investie de l'autorité parentale (avec une copie de la pièce d'identité) ou du tuteur légal (le jugement du juge des tutelles devra être présenté).
* Mandat d'immatriculation	complété et signé de chacun des demandeurs. Si vous êtes mineur, le document doit être signé par une personne investie de l'autorité parentale (avec une copie de la pièce d'identité) ou du tuteur légal (le jugement du juge des tutelles devra être présenté).
Procuration originale	présentée avec les pièces d'identité du titulaire de la carte grise (le mandant) et de celui qui réalise la démarche (le mandataire). La procuration doit être faite en autant d'exemplaires qu'il y a de co-titulaires. La mention "lu et approuvé, bon pour mandat" doit être rédigée de la main du mandant.

* Vous n'êtes plus dans l'obligation de compléter ces 2 formulaires*. Avec notre logiciel spécifique au moment de la saisie de votre carte grise, la demande de certificat d'immatriculation et le mandat d'immatriculation se complètent automatiquement, vous n'aurez donc plus qu'à les signer. Si vous désirez les compléter vous même, ces formulaires CERFA sont à votre disposition dans votre agence Cartaplac ou téléchargeable sur notre site www.cartaplac.com.

Coût de la démarche : 29,90€ + 2,76€ d'acheminement (ancienne immatriculation) ; 29,90€ (nouvelle immatriculation)

Tarif en vigueur dans toutes les agences CARTAPLAC